

3 H

Société à responsabilité limitée au capital de 3 963,67 €
2 B AV CAP SCOTT – 06000 NICE
RCS NICE 431 406 271
(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 11 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 11 mai,
à 10:00,

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société 3 H, Société à responsabilité limitée au capital de 3 963,67 €, divisé en 260 parts sociales, s'est réunie le 11 mai 2026, à 10:00, sur convocation faite par Madame Dominique BELLAMY, épouse HOUOT, Gérante, au siège social de la Société, 2 B AV CAP SCOTT – 06000 NICE.

La feuille de présence, signée par les associés et titulaires de droits sociaux présents ou représentés, constate que l'ensemble des droits sociaux composant le capital social est représenté à l'Assemblée.

Les associés et titulaires de droits sociaux présents ou représentés constituent ci-après la « Collectivité des Associés »

Sont présents ou représentés les associés et titulaires de droits sociaux suivants :

	Usufruit	Nue-propiété	Pleine propriété
- Monsieur Jacques HOUOT	69 parts	0 parts	61 parts
- Madame Dominique BELLAMY, épouse HOUOT	0 parts	0 parts	130 parts
- Monsieur Nicolas HOUOT	0 parts	69 parts	0 part

Les personnes ci-dessus désignées sont les seules titulaires de droits sociaux portant sur l'ensemble des parts sociales composant le capital de la Société.

Il est précisé que certaines parts sociales sont grevées d'usufruit. En l'absence de stipulation statutaire particulière relative à la répartition des droits de vote attachés aux parts démembrées, il est fait application des dispositions de l'article 1844 du Code civil. En conséquence, l'usufruitier et le nu-propiétaire ont tous deux le droit de participer aux décisions collectives ; le droit de vote appartient au nu-propiétaire pour les décisions autres que celles concernant l'affectation des bénéfices.

Les décisions inscrites à l'ordre du jour ne portant pas sur l'affectation des bénéfices, les droits de vote sont répartis comme suit :

Monsieur Jacques HOUOT : 61 voix ;

Madame Dominique BELLAMY, épouse HOUOT : 130 voix ;

Monsieur Nicolas HOUOT : 69 voix.

À titre liminaire, tous les associés et titulaires de droits sociaux présents ou représentés, ayant accepté de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour, reconnaissent avoir reçu l'ensemble des documents et informations requis par les dispositions légales et statutaires, et renoncent expressément à se prévaloir de toute irrégularité relative aux formalités de convocation et de communication préalables.

L'Assemblée désigne Madame Dominique BELLAMY, épouse HOUOT, Gérante, comme Président de séance.

Le Président de séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après arrêté.

- Modification d'un article des statuts de la Société (Article 3 - Objet social) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés les pièces ci-après.

- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société et le projet des nouveaux statuts de la Société ;

Il déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

Modification d'un article des statuts de la Société (Article 3 - Objet social)

La Collectivité des Associés décide, à compter de ce jour, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Modification de l'article :

"Article 3 - Objet social"

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

"Article 3 - Objet social

La Société a pour objet :

- L'achat, la vente et le courtage de tous produits, biens ou prestations de services non réglementés,*
- La représentation de commerce de gros en import-export,*
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social."*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

Fait à NICE, le 11 mai 2026

Signature du Président de séance :

Signé par Dominique HOUOT
Le 13 mai 2026

Signed with doc_oOY
Universign tx_AMQM42JJowBg

Madame Dominique BELLAMY, épouse HOUOT

3 H

Société à responsabilité limitée au capital de 3 963,67 €
2 B AV CAP SCOTT – 06000 NICE
RCS NICE 431 406 271

FEUILLE DE PRÉSENCE

(Assemblée générale Extraordinaire du 11 mai 2026)

	Mandat	Usufruit	Nue- propriété	Pleine Propriété	Voix Affectation des résultats	Voix Autres Décisions
Jacques HOUOT		69	0	61	130	61
Dominique BELLAMY, épouse HOUOT		0	0	130	130	130
Nicolas HOUOT		0	69	0	0	69

Le soussigné certifie sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 69 parts sociales en nue-propriété, 69 en usufruit, ainsi que 191 parts sociales en pleine propriété, d'associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance et comportant en annexe autant de formulaires de vote par correspondance ou par procuration que reçus par la Société.

Je certifie l'exactitude des informations inscrites sur la feuille de présence ainsi que le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Signature du Président de séance :

Signé par Dominique HOUOT
Le 12 mai 2026

Signed with
Universign doc_PZ1w
tx_wZDlobonn5Ko

Madame Dominique BELLAMY, épouse HOUOT

Signature des associés et titulaires de droits sociaux :

Signé par Jacques HOUOT
Le 12 mai 2026

Signed with doc_PZ1w
Universign tx_wZDlobonn5Ko

Monsieur Jacques HOUOT

Signé par Dominique HOUOT
Le 12 mai 2026

Signed with doc_PZ1w
Universign tx_wZDlobonn5Ko

Madame Dominique BELLAMY, épouse HOUOT

Signé par Nicolas HOUOT
Le 12 mai 2026

Signed with doc_PZ1w
Universign tx_wZDlobonn5Ko

Monsieur Nicolas HOUOT